



DÉCLARATION D'ENSEMBLE DES REVENUS DE L'ANNÉE 2022 DES NON-SALARIÉS AGRICOLES ET DES COTISANTS DE SOLIDARITÉ

Numéro d'immatriculation

Nom d'usage

Prénom(s)

Adresse

Complément

Ville

Code postal

Courriel

Très important

Suite à l'unification des déclarations fiscales et sociales, vous êtes dans l'obligation de déclarer vos revenus, qui serviront à l'appel de vos cotisations sociales, en même temps et sur la même déclaration que vos revenus soumis à l'impôt sur le revenu (déclaration disponible dans votre espace particulier sur le site www.impots.gouv.fr). Toutefois, vous pouvez déclarer vos revenus professionnels directement auprès de votre caisse de MSA dans les cas suivants (cochez la case correspondant à votre situation) :

Vous avez déclaré vos revenus dans le volet social MSA mais souhaitez procéder à la rectification de votre déclaration.

Vous avez déclaré vos revenus pour l'impôt sur le revenu après la date de clôture de la campagne et vous n'avez plus accès au volet social MSA.

Vous avez déclaré vos revenus pour l'impôt sur le revenu par papier.

Vous êtes en zone non desservie par Internet et vous ne pouvez pas faire votre déclaration par voie dématérialisée.

Autres

Pour rappel, l'absence de déclaration vous expose à une pénalité.

La MSA peut vérifier l'exactitude des déclarations effectuées au moyen d'une enquête menée par un agent de contrôle agréé et assermenté, notamment auprès de l'administration fiscale (articles L.114-14 du Code de la sécurité sociale, L.152 du Livre des procédures fiscales et R.725-4-1 du Code rural et de la pêche maritime). Sont punies d'amendes et/ou d'emprisonnement toutes fraudes ou fausses déclarations (article 441-1 du code pénal).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de votre Mutualité sociale agricole.

Pour vous aider à compléter ce document, veuillez vous reporter à la notice explicative.

A Revenus aux régimes micro			
Micro-BA			RÉFÉRENCE DANS LA DÉCLARATION 2042
A1	Recettes (revenus imposables)		5XB/5YB
A2	Revenus forfaitaires des coupes de bois		5HD/5ID
A3	Plus-values à court terme		5HW/5IW
A4	Moins-values à court terme		5XO/5YO
A5	Part du revenu exceptionnel réintégré fiscalement		MSGG/MSGT
A6	Dotation jeunes agriculteurs		MSGU/MSGV
Micro-BIC (professionnels)			
A7	Recettes (revenus imposables)		5KO, 5KP/5LO, 5LP
A8	Plus-values à court terme		5KX/5LX
A9	Moins-values à court terme		5KJ/5LJ
Micro-BIC (non-professionnels)			
A10	Recettes (revenus imposables)		5NO,5NP/5OO,5OP
A11	Plus-values à court terme		5NX/5OX
A12	Moins-values à court terme		5IU/5RZ
Micro-BNC (professionnels)			
A13	Recettes (revenus imposables)		5HQ/5IQ
A14	Plus-values à court terme		5HV/5IV
A15	Moins-values à court terme		5KZ/5LZ
Micro-BNC (non-professionnels)			
A16	Recettes (revenus imposables)		5KU/5LU
A17	Plus-values à court terme		5KY/5LY
A18	Moins-values à court terme		5JU/5LD
B Autres revenus			
Revenus des membres de la famille associés non exploitants dans une société soumise à l'IR (revenus article 9 de la LFSS pour 2014 : pour leur montant excédant 10 % du capital social)			
B1	Régime réel : BA, BIC, BNC		MSFY/MSFZ
B2	Régime micro : BA uniquement		MSGM/MSGN
Associés de sociétés soumises à l'IS			
B3	Dividendes et intérêts excédant 10 % du capital social perçus par le chef d'exploitation		MSJU/MSJV
B4	Dividendes et intérêts excédant 10 % du capital social perçus par le conjoint et les enfants mineurs		MSJY/MSJZ

Associés gérant article 62 du CGI			
B5	Revenus		1GB/1HB
B6	Frais réels afférents à l'article 62 du CGI		MSJS/MSJT
Agents généraux d'assurance (AGA)			
B7	Revenus		1GG/1HG
B8	Frais réels afférents aux AGA		MSJW/MSJX
Revenus complémentaires			
B9	Rémunération élus MSA ou chambre d'agriculture		MSGO/MSGP
B10	Salaires perçus par les associés de Sociétés d'exercice libéral (SEL)		MSKW/MSKX
B11	Revenus de la location de terre à une entreprise agricole		MSGQ/ MSGR
B12	Plus-values à court terme exonérées (article 151 septies A du CGI)		MSFU/MSFV
B13	Revenus de location meublés non professionnels		5NW,5NJ/5OW, 5OJ
C Indemnités journalières et allocation de remplacement			
C1	Indemnités journalières perçues		MSKU/MSKV
C2	Dont indemnités journalières perçues si vous relevez du régime micro-BIC		MSKS/MSKT
C3	Allocation journalière du proche aidant (AJPA)		DSAG/DSBG
D Cotisations			
D1	Cotisations de retraite complémentaire facultatives		MSKP/MSLP
D2	Cotisations obligatoires aux régimes des non-salariés non agricoles		MSKQ/MSLQ
D3	Vous avez effectué des rachats de cotisations	Oui Non	MSKR/MSLR
E Sommes exonérées de cotisations sociales et soumises à CSG/CRDS			MSFW/MSFX
F Sommes déclarées et déjà soumises à cotisations sociales			MSOM/MSON
G Activité ou domicile fiscal à l'étranger			
G1	Vous êtes domicilié à l'étranger	Oui Non	MSPM/MSPN
G2	Vous avez exercé une activité professionnelle dans un autre État	Oui Non	MSQM/MSGN
H Vous bénéficiez d'une complémentaire santé solidaire			Oui Non MSKM/MSLM

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler immédiatement à la CMSA dont je relève, les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement par l'administration fiscale (fournir copie de la notification de redressement).

Fait à

le

Signature